

AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

15 mars 2019

Index : AFR 20/0046/2019

TCHAD : PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'Examen périodique universel sur le Tchad.

Amnesty International salue l'acceptation par le Tchad de 13 recommandations visant à abolir la peine de mort, notamment pour les crimes liés au terrorisme. L'organisation demande au gouvernement d'instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions, en attendant de donner suite à ces recommandations.

Lors de l'examen de 2013, le Tchad avait rejeté toutes les recommandations relatives à la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes, visant notamment à assurer à ces derniers un environnement de travail sûr et sans risque d'arrestation arbitraire. Amnesty International est préoccupée par la détérioration de leur situation. Le système de justice pénale a été utilisé pour cibler et harceler des défenseurs des droits humains et des journalistes qui exercent leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Amnesty International salue donc l'acceptation par le Tchad des recommandations visant à élaborer et à adopter une loi visant à reconnaître et protéger les défenseurs des droits humains.

Depuis les dernières élections présidentielles au Tchad, Amnesty International a recueilli des informations faisant état d'au moins 13 décrets gouvernementaux refusant l'autorisation de manifester ; les forces de sécurité ont régulièrement recours à une force excessive ou inutile pour disperser des manifestations dans la capitale N'Djamena et d'autres villes. Dans ce contexte, Amnesty International se félicite de l'acceptation par le Tchad des recommandations visant à modifier l'ordonnance n° 45/62 sur les rassemblements publics et le décret n° 193/62 sur les manifestations publiques pour permettre la tenue de manifestations pacifiques.

Afin d'enrayer la crise économique provoquée par la chute des cours du pétrole, le gouvernement a adopté une série de mesures d'austérité en août 2016 pour réduire les dépenses publiques. En 2017, le budget du programme de soins de santé d'urgence gratuits a été réduit de 70 %, privant ainsi de fait des milliers de Tchadiens d'accès aux soins et aux médicaments essentiels.

Amnesty International salue l'acceptation par le Tchad des recommandations visant à améliorer les systèmes d'éducation et de santé et à garantir l'accès des personnes les plus vulnérables.

Amnesty International exhorte le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre de manière efficace les recommandations qu'il a acceptées.

Complément d'information

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté les conclusions de l'Examen périodique universel sur le Tchad lors de sa 40^e session, qui s'est tenue le 15 mars 2019. Avant l'adoption du rapport correspondant à cet examen, Amnesty International a fait cette déclaration orale.

Elle a également contribué aux informations sur lesquelles s'est appuyé l'Examen périodique par l'intermédiaire d'une communication sur le Tchad : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr20/8653/2018/fr/>

Document public

Secrétariat International, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni, www.amnesty.org
